



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

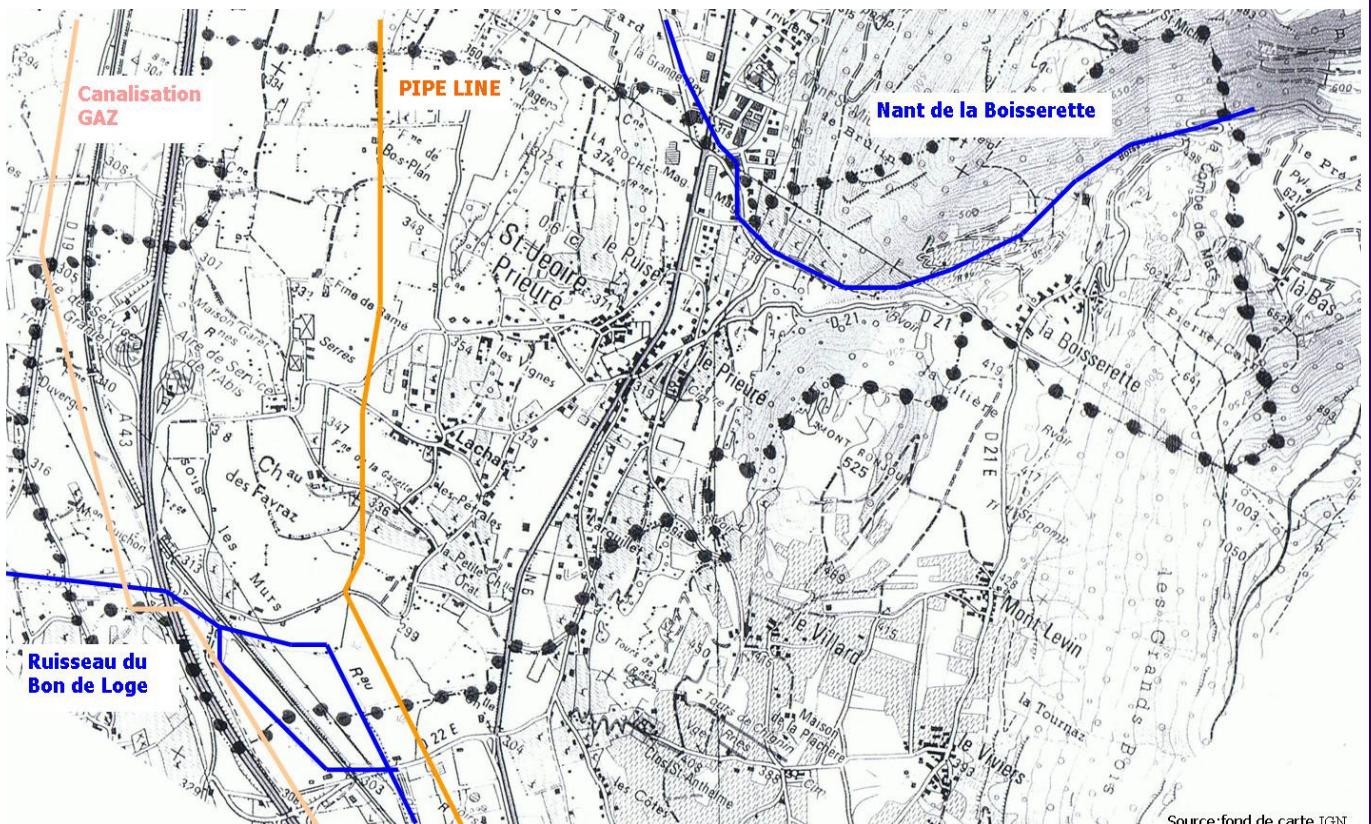
Saint-Jeoire-Prieuré



Document à conserver

Janvier 2010

Quelques sources de risques sur la commune de Saint Jeoire Prieuré



Les bons réflexes: présentation des pictogrammes



⇒ Renseignez-vous

Consulter les cartes de vigilance éditées par Météo France.



⇒ Soyez vigilants

Suivez les conseils donnés par Météo France.



⇒ Rentrez chez vous
Fermez les ouvertures

Evitez les déplacements. Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens : attention aux chutes d'arbres !



⇒ Ecoutez la radio France Bleu
Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation.



⇒ Enfermez-vous rapidement
dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux.



⇒ Fermez les portes,
fenêtres et soupiraux



⇒ Montez à pied dans les
étages



⇒ Ne téléphonez pas

Pour attendre les secours et éviter de rester bloqué dans les ascenseurs.



⇒ Ne fumez pas

Pour libérer les lignes pour les secours.



⇒ N'allez pas chercher
vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent !



⇒ Ne fumez pas

Ni flamme, ni étincelle

Pour éviter le risque d'explosion.



⇒ Eloignez vous de la zone
dangereuse

Pour vous mettre en sécurité, fuyez latéralement la zone instable pour ne pas être enseveli.



⇒ Coupez le gaz et
l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



⇒ Evacuer les locaux touchés

Informez la mairie de la situation.



⇒ Si vous êtes à l'intérieur,
abritez vous sous un meuble
solide

Pour éviter les chutes d'objets.



⇒ Si vous êtes à l'extérieur,
éloignez vous des bâtiments

Pour éviter d'être enseveli.



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs de Saint-Jeoire Prieuré

Document d'Information

Janvier 2010

Le mot du maire

Un risque majeur, qu'il soit d'origine naturelle ou technologique, se caractérise à la fois par l'ampleur de ses conséquences sur les activités humaines et par sa faible fréquence qui le fait trop souvent oublier. "De mémoire d'homme, on n'a jamais vu cela"… Les événements de référence en matière de catastrophes naturelles datent parfois de plusieurs siècles !

Au regard d'autres communes, Saint-Jeoire-Prieuré n'a pas un territoire très exposé aux risques majeurs. Pour autant, elle n'est pas à l'abri d'événements qui pourraient mettre en danger les habitants et leurs biens.

Il importe donc, autant que possible, de s'y préparer. Or en matière de risque majeur, la connaissance du phénomène et des comportements à adopter en cas de crise demeure la meilleure forme de prévention.

Ce document a ainsi pour objectif de vous informer sur les risques affectant notre commune, les mesures qui ont été prises pour en limiter les conséquences et les consignes à respecter en cas de survenue d'un événement afin d'assurer votre sauvegarde et celle des autres.

Dans ce document:

Les risques météorologiques	4
Le risque inondation	5
Le risque mouvement de terrain	6
Le risque séisme	7
Le risque industriel	8
Le transport de matières dangereuses	9
Le risque nucléaire	10
Fiche pratique	11

Les principaux risques sur la commune de Saint-Jeoire Prieuré

- ◆ Le risque inondation
- ◆ Le risque mouvement de terrain
- ◆ Le risque séisme
- ◆ Le risque industriel
- ◆ Le risque de transport de matières dangereuses
- ◆ Le risque canalisation de transport de produits dangereux

Les risques météorologiques

Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes auxquels les habitants de Saint Jeoire Prieuré peuvent être confrontés.

L'histoire l'a d'ailleurs déjà prouvé en 1982 où l'état de catastrophe naturelle avait été reconnu pour un épisode venteux violent les 7 et 8 novembre.

Afin de prévenir tout accident lié à ce type d'événements climatiques, Météo France édite deux fois par jour une carte de vigilance.

La vigilance météorologique

La Vigilance météorologique est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux en métropole. Elle vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et à faire connaître les précautions pour se protéger.

Les bons réflexes



⇒ Renseignez-vous

Consulter les cartes de vigilance éditées par Météo France.



⇒ Soyez vigilants

Suivez les conseils donnés par Météo France.



⇒ Rentrez chez vous Fermez les ouvertures

Evitez les déplacements. Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens : attention aux chutes d'arbres !



⇒ Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation.

Vigilance météorologique

(exemple)

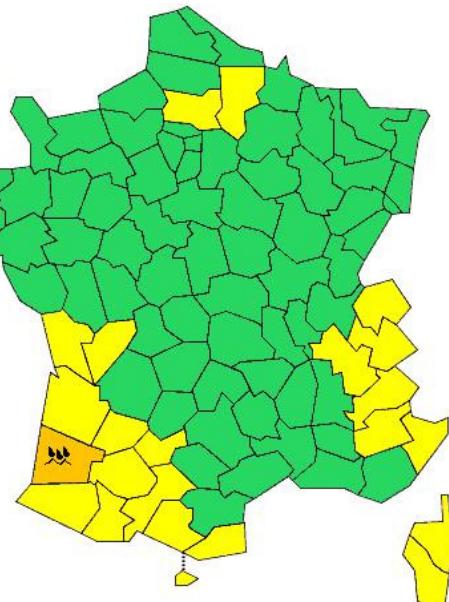
La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière**.



 La vigilance pluie-inondation est élaborée avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable

Copyright Météo-France



L'importance de l'élagage des arbres.

Afin de prévenir des risques de chutes de branches ou d'arbres, il est utile de procéder à l'élagage des arbres proches des habitations ou trop près des réseaux aériens (fils électriques).

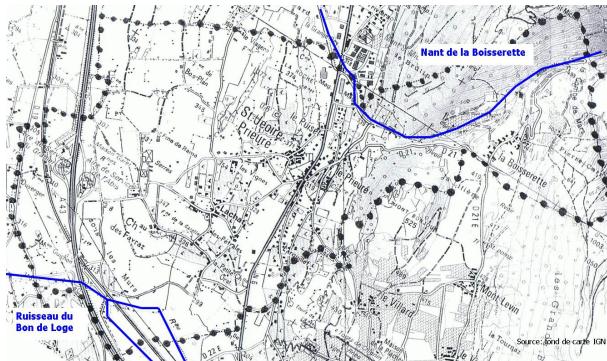
**Pour vous informer, consultez la carte de vigilance:
Internet: www.meteo.fr Minitel: 3615 METEO Téléphone: 32 50**



Le risque inondation

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables ; elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par une pluviométrie importante (pluies violentes ou durables). Ces précipitations peuvent être aggravées, à la sortie de l'hiver, par la fonte des neiges.

Les risques naturels recensés proviennent des crues du Nant de la Boisserette et du Bondeloge.



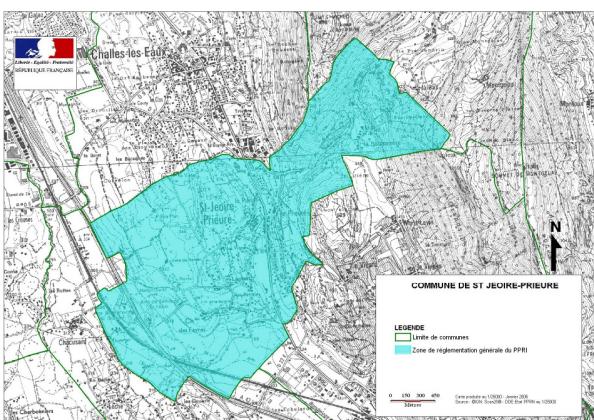
Historique des événements

Arrêtés interministériels:

Inondation et coulées boueuses du 14 au 20 février 1990, arrêté interministériel du 14 mai 1990, publié au Journal Officiel du 24 mai 1990.

Inondation et coulées boueuses du 21 au 24 décembre 1991, arrêté interministériel du 21 août 1992, publié au Journal Officiel du 23 mai 1992.

Les dispositions prises à l'égard de ce risque



Un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) approuvé par arrêté préfectoral du 28 juin 1999 concerne la commune.

Les contacts:

Mairie : 04 79 28 04 22

Préfecture de la Savoie, Direction Départementale de la Protection Civile (DDPC) :
04 79 75 50 30

Les bons réflexes



⇒ Fermez les portes, fenêtres et soupiraux

Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.



⇒ Montez à pied dans les étages

Pour attendre les secours et éviter de rester bloqué dans les ascenseurs.



⇒ Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



⇒ Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation.



⇒ Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours.



⇒ N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent !

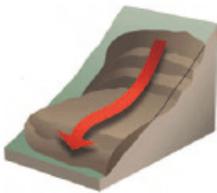


Le risque mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous sol; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

On distingue plusieurs catégories de mouvement de terrain dont:

Le glissement de terrain qui se caractérise pas un déplacement de masse de matériaux suite à une saturation en eau du sol.



La chute de rochers qui est plus soudaine et peut aller de la simple chute de pierre à l'effondrement de falaise.



La commune est confrontée au risque de mouvement de terrain sur une partie du territoire communal. Le service Restauration des Terrains en Montagne (RTM) signale un risque de chute de bloc au pied du Mont Rojon.

Ce risque a été pris en compte dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Les bons réflexes pendant



⇨ Eloignez vous de la zone dangereuse

Pour vous mettre en sécurité, fuyez latéralement la zone instable pour ne pas être enseveli.

Les bons réflexes après l'évènement



⇨ Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



⇨ Evacuer les locaux touchés

Informez la mairie de la situation.

Les contacts

Préfecture de la Savoie, Direction Départementale de la Protection Civile (DDPC) :

04 79 75 50 30

Service de restauration des Terrains de Montagne (RTM) : 04 79 69 78 45

Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) : 04 79 82 11 50

Le risque sismique

Un séisme est une vibration du sol, transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Le territoire français a été divisé en cinq zones de sismicité croissante (0,Ia, Ib, II, III). La commune est située en zone Ib.



Historique des événements

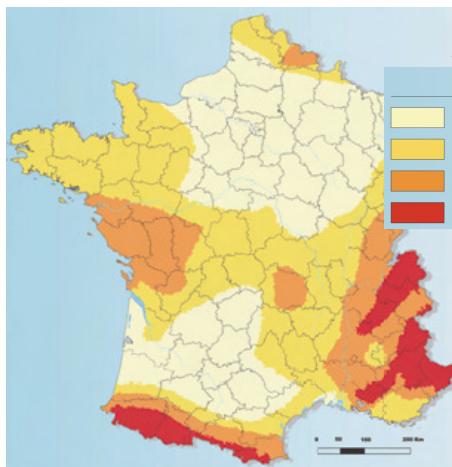
La commune a connu dans un passé récent les manifestations de ce risque :

Le 11 février 1991, un séisme qui s'est produit dans la région de Briançon (Hautes Alpes) a été ressenti sur l'ensemble du département.

Le 14 décembre 1994, un séisme de magnitude 5 qui s'est produit en Haute Savoie (plateau des Glières) a touché tout le département de la Savoie.

Le 4 septembre 1995, un séisme de magnitude 3.2 qui s'est produit dans la région du Châtelard (Savoie) a été ressenti sur la commune.

Les dispositions prises à l'égard de ce risque



Aléa sismique de la France

Aléa	Mouvement du sol
très faible	accélération < 0.7 m/s ²
faible	0.7 m/s ² ≤ accélération < 1.1 m/s ²
modéré	1.1 m/s ² ≤ accélération < 1.6 m/s ²
moyen	1.6 m/s ² ≤ accélération < 3.0 m/s ²

Les bons réflexes

Pendant la secousse



⇒ Si vous êtes à l'intérieur, abritez vous sous un meuble solide

Pour éviter les chutes d'objets.



⇒ Si vous êtes à l'extérieur, éloignez vous des bâtiments

Pour éviter d'être enseveli.

Après la première



⇒ Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



⇒ Evacuer les locaux touchés



⇒ Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation.



⇒ Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours.



⇒ N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent !

Pour en savoir plus

Sismicité de la France : www.sisfrance.net

Programme national de prévention du risque sismique : www.planseisme.fr

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable : www.prim.net

Association Française du Génie Parasismique : www.afps-seisme.org



Les bons réflexes



⇒ Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux.



⇒ Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri.



⇒ Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation.



⇒ Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours.



⇒ N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !



⇒ Ne fumez pas

Ni flamme, ni étincelle

Pour éviter le risque d'explosion.



Suivez les consignes et les bons réflexes et au déclenchement de l'alerte nationale, tenez vous prêt à évacuer sur l'ordre des autorités

Le risque industriel

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant dans un site industriel et entraînant des conséquences immédiates pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. Afin d'en limiter la survenue et les conséquences, les établissements les plus dangereux sont soumis à une réglementation stricte et des contrôles réguliers.

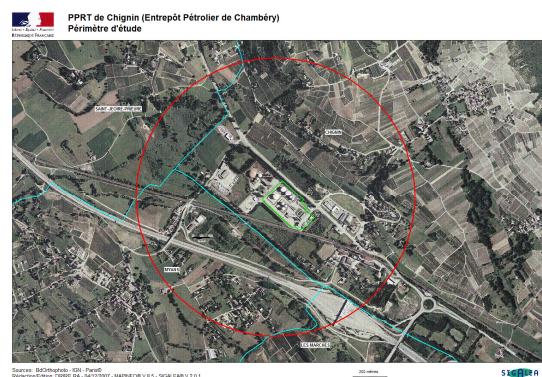
La commune est concernée par le risque industriel induit par la présence de l'entrepôt pétrolier de Chambéry (EPC) à Chignin. Cette société gère un dépôt de produits pétroliers qui présente des risques d'incendie et d'explosion liées aux substances utilisées. L'établissement est classé AS/SEVESO seuil Haut selon la réglementation européenne en vigueur. La zone de protection (rayon de 800m, phénomène de boule de feu) déborde sur la commune de Saint Jeoire Prieuré au lieu-dit les Litières.

Les dispositions prises à l'égard de ce risque

En cas d'accident, la préparation de l'intervention s'est concrétisée par l'établissement de plans opérationnels, qui sont de deux types :

- ◆ Plan d'Opération Interne (POI), établi par l'exploitant, il définit l'organisation des secours et de l'intervention pour protéger les personnels et l'environnement immédiat.
- ◆ Plan Particulier d'Intervention (PPI), déclenché par le Préfet, il définit l'organisation des secours pour un accident pouvant entraîner des conséquences à l'extérieur de l'établissement. Il mobilise l'ensemble des moyens de secours. Il a été approuvé par arrêté préfectoral le 18 avril 2008.

Un arrêté préfectoral du 10 octobre 2008 porte prescription du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) pour l'Établissement Entrepôt Pétrolier de Chambéry (EPC). Il concerne les communes de Chignin, Les Marches, Myans et Saint Jeoire Prieuré.



Les contacts:

Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) : 04 79 69 34 34

Le transport de matières dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques et/ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger pour l'homme, les biens ou l'environnement.



Transport par voie routière ou ferroviaire

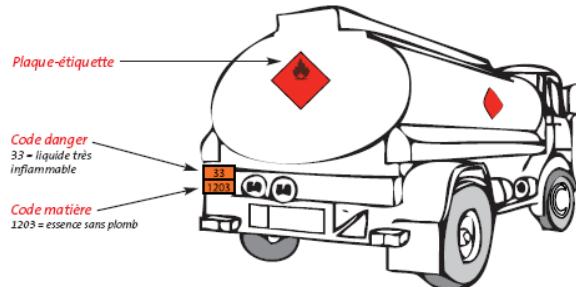
Sur la commune de Saint Jeoire Prieuré, le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) est principalement dû à la présence:

- Du réseau autoroutier A43
- Du réseau départemental RD1006
- De la voie ferrée

Les bons réflexes

Que faire en cas d'accident?

Si vous êtes témoin d'un accident, mettez vous en sécurité à au moins 100m du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).



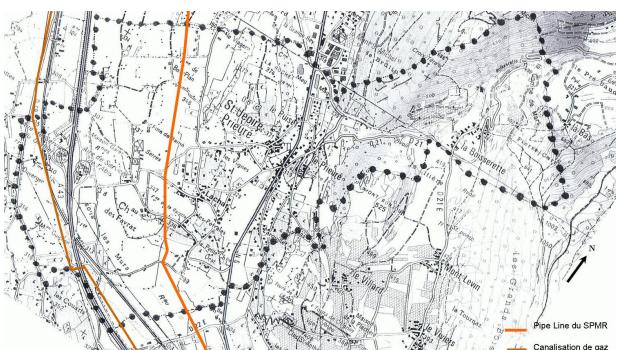
Les contacts:

Direction des routes du Conseil Général : 04 79 96 75 50

Transport par canalisation

Le principe du transport par canalisation est très simple : un ensemble de conduites sous pression, de diamètres variables, est utilisé pour déplacer sur de grandes distances, de façon continue ou séquentielle, des fluides ou des gaz combustibles.

La commune est concernée par le risque lié aux canalisations de transport de produits dangereux du fait de l'implantation de deux canalisations parallèles de gaz (en diamètre 150 et 300) de GDF et de l'oléoduc Méditerranée Rhône (Société SPMR).



Les bons réflexes

S'informer de l'existence de canalisations enterrées. Préalablement à tous travaux à proximité d'un ouvrage, déposer une déclaration d'intention de commencement de travaux en mairie.

Les contacts

GRT Gaz: Région Rhône Méditerranée 33 rue Pétrequin BP 6407 69413 LYON CEDEX 06

Numéro Vert: 0800 246 102

Société du Pipe Line Méditerranée Rhône: <http://www.spmr.fr>

L'accident nucléaire

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant présente. Toutefois, la proximité de certains établissements situés notamment dans le département de l'Ain (centrale du Bugey), nous conduise à évoquer ce risque.



Les bons réflexes



⇒ Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux.



⇒ Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri.



⇒ Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation.



⇒ Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours.



⇒ N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !



⇒ Ne fumez pas

Ni flamme, ni étincelle

Pour éviter le risque d'explosion.



Suivez les consignes et les bons réflexes et au déclenchement de l'alerte nationale, tenez vous prêt à évacuer sur l'ordre des autorités

Les dispositions prises à l'égard de ce risque

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français. Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des mesures sanitaires par le déclenchement du plan départemental de distribution des pastilles d'iode.

Dans ce cadre, l'ingestion d'une pastille d'iode non radioactif a pour effet de se fixer sur la thyroïde (organe qui retient l'iode), la saturer et éviter ensuite que l'iode radioactif inhalé par respiration ne se fixe sur cette thyroïde, provoquant une irradiation.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents et femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'évènement majeur.

En Savoie, un plan départemental de distribution des pastilles d'iodes a été approuvé en 2005.

Une distribution de comprimés est prévue pour toutes les personnes âgées de moins de 25 ans, pour les personnes âgées et pour les femmes enceintes ou qui allaitent.



Pastilles d'iode

L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'État et de ses maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens.

Sirène du réseau national d'alerte. Ces sirènes émettent un son caractéristique en trois séquence d'une minute séparées d'un intervalle de cinq secondes.

Radio et télévisions. En Savoie, les informations sont diffusées par France Bleu Pays de Savoie sur 103.9Mhz en cas de risque majeur.

Ensemble Mobile d'Alerte (EMA) fixé sur un véhicule de la commune ou sur un véhicule de secours.

Les bons réflexes en cas de risque

Dans tous les cas:

- ⇒ Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz, pour vous tenir au courant de l'évolution de la situation.
- ⇒ Ne téléphonez pas, pour ne pas encombrer les lignes.
- ⇒ N'allez pas cherchez vos enfants à l'école, leurs enseignants s'en occupent.



Suivez les consignes et les bons réflexes et au déclenchement de l'alerte nationale, tenez vous prêt à évacuer sur l'ordre des autorités.

Préparez le matériel en cas d'alerte

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire:

Radio à piles	Barres énergétiques et eau
Lampe de poche	Couvertures et vêtements de rechange
Matériel de confinement (<i>ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes</i>)	Papiers personnels
	Médicaments (traitement quotidien)

Les numéros à connaître

Urgence: 15

Sapeurs Pompiers: 18 ou 112

Gendarmerie de Challes les Eaux: 04 79 72 87 79



**MAIRIE
DE SAINT JEOIRE PRIEURE
90 CHEMIN DU PRIEURE**

Téléphone : 04 79 28 04 22

Télécopie : 04 79 28 08 97

Messagerie :

mairie.stjeoire.prieure@wanadoo.fr

Ouverture au public

Lundi 14H-18H

Mardi 8H-12H / 14H-18H

Mercredi et Vendredi 14H-18H

Samedi 9H-12H / tous les 15
jours

Consultez le site de la mairie:
www.saintjeoireprieure.fr



Pour en savoir plus

Mairie de Saint Jeoire Prieuré: www.saintjeoireprieure.fr

Institut des risques majeurs (IRMa): www.irma-grenoble.com

Portail du ministère, dédié à la prévention des risques majeurs:
www.prim.net

Préfecture de la Savoie: Dossier départemental des risques majeurs consultable en ligne: www.savoie.pref.gouv.fr